



Comment favoriser l'écoulement des produits issus des plateformes de compostage de déchets verts ?



Jeudi 28 juin 2018 > La Môle



Synthèse des échanges de la matinée

- ➔ Les plateformes de compostage publiques des départements du 13 et du 83 rencontrent des difficultés logistiques à cause de plusieurs facteurs :
 - Interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts
 - Difficultés à obtenir une autorisation administrative, manque d'homogénéisation des rubriques ICPE
 - Fermeture de plateformes privées
- ➔ La qualité du compost est primordiale pour sa revente.
- ➔ La biomasse est-elle un déchet ?
 - Nécessité de créer une norme pour le broyat qui n'est plus un déchet
- ➔ Le paillage est freiné par soucis d'esthétisme
 - Nécessité de sensibiliser les citoyens
- ➔ Plateforme de la Môle : exploitée en régie par la CC du Golfe de Saint-Tropez, elle accueille jusqu'à 13 000 tonnes de déchets verts par an et produit près de 8000 T de compost par an. La commercialisation est extrêmement variable au cours de l'année et se fait majoritairement auprès de terrassiers, viticulteurs et paysagistes. La CC dispose également d'un épandeur qu'elle prête aux agriculteurs qui mettent en œuvre ces pratiques agricoles. La plateforme atteignant ses limites en terme de capacités, l'exploitant s'est également tourné vers la valorisation de la fraction ligneuse (vers des filières énergétiques).
- ➔ Plateforme de Cabasse : exploitée par le groupe Pizzorno Environnement, cette installation reçoit près de 22 000 tonnes de déchets verts par an. Les principaux débouchés sont les suivants : 50% aux viticulteurs, 20% pour les espaces verts des communes, 10% aux particuliers. L'exploitant doit également faire face à des difficultés d'écoulement liées à la saisonnalité et constate un manque d'équipement des agriculteurs pour utiliser ces produits. Cette plateforme devrait également accueillir prochainement 6 000 tonnes de biodéchets.
- ➔ Nécessité de sensibiliser les agriculteurs qui sont démarchés par des vendeurs d'engrais chimiques
- ➔ Compost trop abondant => prix entre 10 et 15 € la tonne
- ➔ La qualité globale des sols se détériore à cause des intrants chimiques.

ATELIER

#1

Groupes de travail

Les participants ont été répartis au sein de 3 groupes de travail afin de répondre à la problématique de l'atelier. Les solutions préconisées peuvent être regroupées selon 3 grandes idées :

- A – Mieux communiquer sur les performances du compost
- B – Développer les logiques de proximité
- C – Améliorer la qualité du compost et des sous-produits

Un enjeu spécifique a également été souligné concernant une meilleure connaissance du/des contextes réglementaires. Aussi la DREAL en collaboration avec la Région organisera prochainement une session d'échanges/atelier sur ces points.

A – MIEUX COMMUNIQUER SUR LES PERFORMANCES DU COMPOST

- Mieux connaître le produit
- Rassurer les exploitants
- Sensibiliser les particuliers à l'utilisation de compost
- Former les professionnels (agriculteurs, paysagistes, ...) et les services municipaux
- Bannir la notion de « déchets » et préférer le terme de « végétaux »
- Monter un partenariat entre les collectivités et les Chambres d'Agriculture pour faire évoluer les mentalités
- Aspects réglementaires à faire évoluer

B - DEVELOPPER LES LOGIQUES DE PROXIMITE

- Développer une gestion de proximité : prêt de broyeurs, d'épandeurs...
- Développer le compost à la ferme (sous seuil ICPE 1000t/J /CA +2000mé sortant RSD).
NB : attention à la traçabilité
- Développer le maillage local entre les particuliers, les professionnels et les scolaires



C - AMELIORER LA QUALITE DU COMPOST ET DES SOUS-PRODUITS

- Nécessité de travailler sur les produits entrants et de trier en amont
- Diversifier les produits et sous-produits végétaux (broyats, paillage, compost, biomasse...)
- Développer le broyat pour améliorer la qualité du compost
- Développer une démarque Qualité (organisme de contrôle ? A l'échelle régionale ?)

Visite chez l'exploitant - Site de traitement et valorisation déchets verts - La Môle

